

- .K.H.-  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.  
RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

ASTRIDA, le 3 Novembre 1956.-

OBJET:  
Affaire KABANO-MUKAMARUTOKE  
BARAGONDOZA c/Th.KAGENZA.

N° 4647 /A.I.



A Monsieur l'Assistant Agricole Principal  
de 2<sup>e</sup> classe BARAGONDOZA Cléophas  
à KIBUYE.-

s/c. de Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à K I B U Y E .

Monsieur l'Assistant Agricole Principal,

En réponse à votre lettre du 20.10.1956, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai interrogé le Commis KABANO Henri au sujet de la somme qu'il se serait autorisé à prendre sur ce que Kagenza Thomas vous doit, et qu'il m'a répondu que sur votre ordre il a passé deux mille francs au sous-chef NAMA HUNGU du Bashumba-Nyakare en paiement d'une dette que vous lui deviez. C'est du reste la seule somme payée par KAGENZA.

En ce qui concerne votre requête contre l'Assistant Agricole MUKAMARUTOKE, il vous appartient de faire inscrire votre affaire au Tribunal de Territoire d'Astrida.

Veuillez agréer, Monsieur l'Assistant Agricole, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur de Territoire,  
Fr. ACKERMAN.,

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI.  
RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE DE KIBUYE.

Kibuye, le 20/10/56.

S

Objet: Affaire Baragondoza cl. A. Agri à Kibuye /Kagenza Thomas à Astrida.  
: Henri Kabano commis à Astrida qui s'est autorisé à prendre mon argent.  
: Mukamarutoke Frédierk qui me doit mes Deux milles francs.

Sous la couvert de Monsieur l'Administrateur Chef de  
Territoire de et à K I B U Y E.

A.N. V.N.

2.11.56

5271/just.

✓ A Monsieur l'Administrateur Chef de Territoire de et à  
A S T R I D A.

Monsieur l'Administrateur,

1<sup>o</sup> Je prends très respectueusement la liberté de solliciter de  
de votre bienveillance bonté la possibilité de demander à  
Henri Kabano commis à Astrida qui a touché mon argent sans mon constement  
que le nommé Kagenza TH. m'avait expédié par mandat postal de Usumbura à  
à Astrida.

En effet: Kagenza Th. me devait une somme de NEUF MILLE FRs.  
Comme Kagenza travaillait à Usumbura, par l'ordre du Parquet, il a commencé  
à verser Deux mille frs, arrivés à Astrida Kabano en a bénéficiés sans m'  
avertir au lieu de m'en faire part à Kibuye où je travaille.

J'étais en congé le 15/5/56 à Astrida, c'est à ce moment  
que Henri Kabano m'a dit qu'il a touché mon mandat de Deux mille frs que  
Kagenza m'avait envoyés et qu'il fera son possible pour mes les transmettre.  
Puis, Kabano qui a vu mon dossier avec Kagenza, me disait que ce dernier  
me payera partiellement le restant de Neuf Mille par une tranche de Mille frs.  
Jusqu'à présent, ni la somme que Kabano a touché ni la somme que peut-être  
Kagenza aurait pu envoyer je n'en sais absolument rien.

Nzabonimana Paul et le sous-chef Mutabaruka Antoine sont  
au courant de cette affaire, Kabano m'a dit tout en leur  
présence, et moi-même j'ai dit à Mutabaruka de trouver  
Kabano pour qu'il passe toutes les sommes qu'il aurait  
perçues et percevrait, tous les deux se taisent et ne m'écrivent même pas.  
Mon affaire : N° 3139 du 20.2.52 à Astrida contre Kagenza TH à Astrida.  
: Quitt: 27XII  
: 10.frs L.G. 4845.

2<sup>o</sup> Je devais à Mukamarutoke F. A. Agri à Astrida une somme de  
Neuf Mille frs, par une procuration que Mukamarutoke a  
donnée au nommé Kabarisa Josapha A. Vétairinaire à Kibuye, je lui ai versé  
toute la somme de Neuf Mille frs en présence de Monsieur l'Administrateur  
Chef de Territoire de Kibuye; comme Mukamarutoke ne m'avait pas mis au  
courant de cette transition de procuration, pour payer les neuf mille frs  
je lui avais envoyé par mandat postal la somme de Deux mille frs le 8/6/56.  
Ce qui veut dire que  $9.000 + 2.000 = 11$  Mille frs que j'ai payés alors  
qu'en réalité je devais payer à Kabarisa 7.000 frs. seulement.

Par votre obligeance bonté, je vous demanderais Monsieur  
l'Administrateur la possibilité de dire à Mukamarutoke F. de m'envoyer mon  
argent qu'il tient d'une façon injuste.  
A plusieurs reprises je lui ai mis au courant de ce qui est passé à Kibuye  
pour le remboursement de sa somme afin qu'il puisse me renvoyer mes deux  
mille frs, il ne me répond même pas.

Espérant un arrangement meilleur à cette situation,  
daignez agréer Monsieur l'Administrateur, l'assurance de mon très profond  
respect.

L'Assistant Agricole Principal de 2 cl.  
BARAGONDOZA CLEOPHAS.

Boef